

PROCES VERBAL DU 22 avril 2026

L'an 2026 et le 22 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PARISSÉ Laurent, Maire

Présents : M. PARISSÉ Laurent, Maire, Mmes : ARNOLD Aurélie, DE ANGELIS Stéphanie, DONETTI Charline, PRIVET Sabrina, WEISBECK Emilie, MM : FONCK Gabriel, LANOIX Cédric, RUHLMANN Alexandre, THIEBAUT David

Excusé ayant donné procuration : ETIENNE Alexandre à PARISSÉ Laurent

Secrétaire de séance : Mme WEISBECK Emilie

N°2026-34 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2026

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du 20 mars 2026 :

1. Election du Maire
2. Adoption du Procès Verbal du Conseil municipal du 25 février 2026
3. Fixation du nombre des adjoints
4. Election des adjoints
5. Lecture et remise d'une copie de la chartre de l'élu local
6. Indemnités des élus
7. Détermination des pouvoirs exercés par le Maire
8. Election des conseillers communautaires
9. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
10. Nomination des délégués au syndicat de la gendarmerie
11. Nomination des délégués au syndicat départemental d'électricité des Vosges
12. Désignation des délégués au syndicat départemental pour l'informatisation communal
13. Désignation des délégués au syndicat du parc naturel des Ballons des Vosges
14. Membres aux différentes commissions communales
15. Nomination d'un correspondant défense
16. Proposition pour la commission communale des impôts directs
17. Achat de terrains
18. Vote des taux des taxes directes locales 2026
19. Divers.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** le procès-verbal précité

N°2026-35 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée du Conseil Municipal l'état de notification M1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, l'unanimité **DECIDE** de ne pas augmenter les taux qui sont les suivants :

* TAXES FONCIERES (BÂTI) 33.65%

* TAXES FONCIERES (NON BÂTI)	17.11 %
* TAXE D'HABITATION	18.36%

N°2026-36 LA CONVENTION PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL

Vu la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol, conclue entre la Commune et la CASDDV.

La présente convention a pour objet de définir des modalités de travail en commun avec le maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service instructeur de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges placé sous la responsabilité de son Président dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

AUTORISE le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer tous les actes nécessaires de la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

N°2026-37 SUBVENTIONS ACCORDÉES 2026

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'attribuer une subvention 2026 comme suit :

- ADMR 100 €
- POMPIERS : 500 €
- CLUB DE RENCONTRE : 100 €
- CLUB VOSGIEN : 50 €
- LES COPAINS D'ABORD : 200 €

Soit un total de subventions versées 950.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal, **ACCEPTTE** le versement des subventions précitées

N° 2026-38 DEMANDE DE SUBVENTION POUR SORTIE SCOLAIRE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école de Provenchères et Colroy nous demande une subvention pour une sortie scolaire CM1-CM2 (dont 5 enfants concernés à Lubine)

Monsieur Le Maire décide de subventionner la sortie scolaire à hauteur de **100 € TTC par enfant Lubinois concerné**, à titre exceptionnel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTTE de subventionner la sortie scolaire à hauteur de **100 € TTC par enfant Lubinois concerné**, à titre exceptionnel.

N°2026-39 CADEAU NOEL ENFANTS

Comme chaque fin d'année pour Noël, **le Conseil Municipal** décide d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de **30 €** pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 30 janvier 2027.

Le Conseil Municipal approuve à nouveau d'offrir à chaque enfant scolarisé à partir de trois ans jusqu'à 15 ans, un bon de **30 €** pour l'achat de livres à choisir à la Librairie "LE NEUF" à Saint-Dié des Vosges. Ils pourront les retirer avant le 30 janvier 2027.

N° 2026-40 CARTES CADEAUX

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal d'offrir à chaque résident de 68 ans et plus, une carte cadeau de 50.00 €.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de la carte cadeau le montant d'environ **50.00 €**

N°2026-41 DEVIS SPECTACLE NÖEL ENFANTS

Le Maire propose à l'Assemblée du Conseil Municipal le devis de **Benoit CHARRIER** pour le spectacle de Noël des enfants 2026 **d'un montant de 450.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée du Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis le devis de **Benoit CHARRIER** pour le spectacle de Noël des enfants 2026 **d'un montant de 450.00 €**

N°2026-42 DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DU SUPPLEANT ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire demande de désigner un délégué et un suppléant au vu des élections sénatoriales

Sont désignés :

* Délégué : **Monsieur Laurent PARISSÉ**

* Suppléant : **Monsieur Cédric LANOIX**

La Secrétaire de Séance
Emile WEISBECK

Le Maire,
Laurent PARISSÉ

